

Compte rendu de la séance du vendredi 24 septembre 2021

Présents : BOYER Patrick, GALIN Jean-Pierre, GRANIER Lucien, ROGALLE RIEU Bernadette, DUPONT Marie-Anne, BACQUE Manon, HOUDAILLE Christophe, RUELLE Pascal.

Absents Représentés : SOUQUET Camille représentée par BOYER Patrick.

Absents : MAURETTE Jean-François, RIEU Hervé.

Secrétaire de séance : ROGALLE RIEU Bernadette.

Autres présents : Mme DARS Sylvie (Secrétaire de Mairie)

Ordre du jour:

- 1 / Adoption du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal (16 juillet 2021)
- 2 / Budget(s) : Décision(s) Modificative(s)
- 3 / Adhésion au Service Remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège pour la mise à disposition de personnel (secrétariat, technique, Agence Postale, ...)
- 4 / Inscription d'un itinéraire (GR 10 Aulus) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée
- 5 / Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 : financement sollicité auprès des Communes propriétaires de forêts (contribution additionnelle de 7,5 M€ en 2023 puis 10 M€ par an en 2024-2025)
- 6 / Visite de Mme la Préfète et Mme la Sous-Préfète de l'Ariège du 17 août 2021
- 7 / Renouvellement du détachement auprès de Guzet Pyrénées de M. Savy, pour la saison hivernale, du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022
- 8 / Sur les travaux réalisés (cabanes pastorales, Centrale La Mouline, travaux de sécurisation du Garbet, ...)
- 9 / Plan de référence : présentation de la prochaine étape
- 10 / Questions diverses.

Ouverture de la séance à 20h30.

1 / Adoption du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal (16 juillet 2021).

Résultat du vote : Adopté 9 voix sur 9

2 / Budget(s) : Décision(s) Modificative(s)

M. le Maire informe que la décision modificative concerne le budget de la COMMUNE et la réalisation de l'opération n° 16 « Petit patrimoine de montagne pastoral » (ou cabanes pastorales) pour laquelle il faut un transfert de 473 000 € du compte 2033 chapitre 20 au compte 2138 chapitre 21.

Désignation	Diminution	Augmentation
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM		
20 Immobilisations incorporelles	- 473 000.00 €	
21 Immobilisations corporelles		473 000.00 €
Total des articles de dépenses d'investissement mouvementés par la DM		
2033/20-op 16	- 473 000.00 €	
2138/21-op 16		473 000.00 €

Résultat du vote : Adopté 9 voix sur 9

3 / Adhésion au Service Remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège pour la mise à disposition de personnel (secrétariat, technique, Agence Postale, ...)

M. le Maire fait le point quant au personnel et propose de réfléchir collectivement pour faire face à des absences mettant en difficulté la continuité du service pour les administrés et la collectivité.

Il informe que pour pallier à de telles situations, le Centre de Gestion de la Fonction Territoriale de l'Ariège a créé un service de remplacement, qui met à disposition, dans la mesure de ses disponibilités, des agents qualifiés pour une durée déterminée. La demande de la Commune est prise en compte après adhésion, contractualisée par une convention qui présente les modalités financières et les conditions générales d'adhésion. La participation demandée aux Communes adhérentes est actuellement de 20 euros par heure travaillée (pour couvrir le salaire, les cotisations sociales et l'action du Centre de Gestion).

A titre exceptionnel compte tenu de l'urgence, le Centre de Gestion a accepté d'anticiper la mise à disposition des agents avant la signature de la convention avec la Commune d'Aulus-les-Bains (secrétariat Mairie + agence postale).

L'enjeu essentiel pour la Commune est d'assurer la continuité des services et mettre en œuvre un accompagnement pour la gestion et la structuration du personnel.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur :

- l'approbation des termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de l'Ariège, pour le Service Remplacement ou Service Missions Temporaires
- l'autorisation donnée au Maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au Service Remplacement du Centre de Gestion de l'Ariège,
- l'inscription des crédits utiles au budget de la Commune.

Résultat du vote : Adopté 9 voix sur 9

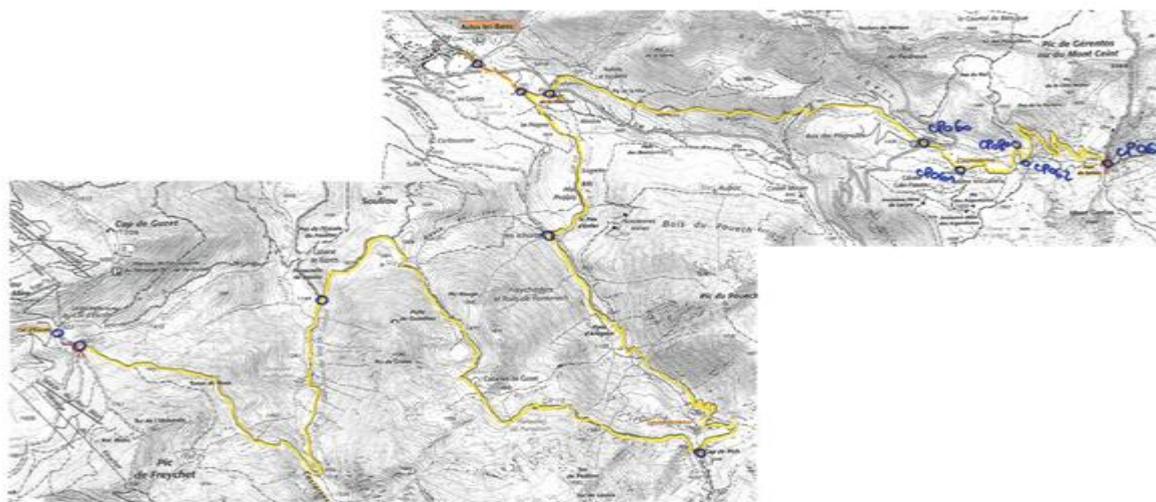
4 / Inscription d'un itinéraire (GR 10 Aulus) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'itinéraire intitulé GR10 dont le gestionnaire est la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, et dont une partie passe sur la Commune d'Aulus-les-Bains, a reçu l'avis favorable du Comité Technique PDIPR pour son inscription au PDIPR conduit par le Département de l'Ariège.

C'est donc à ce titre, que le Conseil Départemental de l'Ariège sollicite l'avis de la Commune d'Aulus-les-Bains concernant son inscription au PDIPR.

Projet d'inscription au PDIPR de l'Ariège	Itinéraire : GR10	Commune de : AULUS-LES-BAINS
---	-------------------	------------------------------

Cartographie : ITINÉRAIRE & SIGNALÉTIQUE DIRECTIONNELLE



le Maire présente la liste des voies communales publiques, chemins ruraux et parcelles communales privées empruntées par cet itinéraire et précise que des accords de passage et d'aménagement sont en cours d'élaboration avec tous les propriétaires fonciers concernés par l'itinéraire.

Ayant entendu cet exposé, et compte tenu de l'intérêt reconnu de cet itinéraire dans la constitution du réseau départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,

le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur :

- sur l'inscription au PDIPR de l'itinéraire balisé « **GR10** », lequel prend emprise à la fois sur des voies communales ouvertes au public (rue principale et cami dera Gleizo) et également sur les parcelles et chemins privés appartenant à la Commune d'Aulus-les-Bains, listés ci-dessous :
 - *chemin de la Cascade d'Ars (chemin rural)*
 - *chemin d'Aulus à Castel (chemin rural)*
 - *chemin dit passade de las Ruilloles (chemin rural)*
 - *chemin de Playecg (chemin rural)*
 - *parcelles section A, numéros : A 2622 ; A 2615 ; A 2614 ; A 2616 ; A 2178 ; A 2027 ; A 2031 (domaine privé de la Commune)*
 - *parcelles section B, numéros : B 2260 ; B 2237 ; B 2238 ; B 2239 ; B 2245 ; B 2246 ; B 2247 ; B 2248 ; B 2249 ; B 2225 ; B 2228 ; B 2222 ; B 2220 ; B 2201 ; B 2231 ; B 2235 ; B 2236 ; B 2195 ; B 2192 ; B 2083 (domaine privé de la Commune)*
- s'engager, en ce qui concerne les chemins ruraux, à conserver leurs caractéristiques physiques, leur caractère public, ouvert et entretenu et à ne pas aliéner leur emprise ;
- s'engager, à maintenir la continuité de l'itinéraire, en particulier en cas d'opérations d'aménagement foncier, en proposant au Conseil Départemental de l'Ariège un itinéraire de substitution approprié à la randonnée et ne modifiant pas de manière excessive la durée, la difficulté, la qualité et l'intérêt du parcours ;
- autoriser le Conseil Départemental à mettre en place la signalisation directionnelle nécessaire sur l'itinéraire, conformément à la charte départementale de balisage et de signalétique ;
- s'engager à informer la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées et le Conseil Départemental de toute modification concernant cet itinéraire ;
- s'engager à prendre les dispositions qui s'avèreraient nécessaires, dans l'exercice des pouvoirs de police du Maire, en matière de précaution et de prévention des dangers, de circulation et de préservation de l'environnement ;
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents inhérents à cette affaire.

Résultat du vote : Adopté 9 voix sur 9

5 / Projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 : financement sollicité auprès des Communes propriétaires de forêts (contribution additionnelle de 7,5 M€ en 2023 puis 10 M€ par an en 2024-2025).

M. le Maire indique qu'il s'agit de l'adoption de la motion proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) pour le retrait de la contribution complémentaire –et fortement évolutive à la hausse– qui va être demandée aux Communes ayant des forêts, la révision du Contrat d'objectifs et Performance Etat-ONF, et afin de demander à l'Etat une vraie ambition politique pour

les forêts françaises et un maillage plus efficient des personnels de l'ONF pour répondre aux enjeux auxquels la forêt française doit faire face.

Il procède ensuite à la lecture du projet de délibération suivant :

Exposé des motifs : Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération Nationale des Communes Forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l'agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- *« Un soutien complémentaire des Communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités. »*
- *« Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...]. »*

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des Communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des Communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des Communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,

- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

Résultat du vote : Adopté 9 voix sur 9

6 / Visite de Mme la Préfète et Mme la Sous-Préfète de l'Ariège du 17 août 2021.

Mme la Préfète et Mme la Sous-Préfète ont visité l'espace muséal à l'école. Elles ont été unanimes quant à la qualité des panneaux exposés concernant l'histoire et l'assignation des Juifs en 1942. A la suite de ces échanges qui les ont vivement intéressées, a eu lieu une réunion pour discuter sur d'autres thèmes et projets pour le village.

M. le Maire, en préambule, leur a demandé le niveau d'information qu'elles avaient reçu quant à l'histoire de la centrale hydroélectrique d'Aulus. Seules les informations au niveau du renouvellement du droit d'eau et des travaux en cours leurs ont été communiquées.

Procès en cours avec la société Ogox, concernant l'attribution des marchés pour les stations météo, il n'y pas de possibilité d'une aide par les services préfectoraux.

Pour les Thermes, les aides octroyées par l'Etat pour compenser la perte d'activité n'ont pas été versées aux établissements gérés en régie par les collectivités, ceux gérés par des privés en ont bénéficié. Cette différence impacte les résultats financiers. Mme la Préfète est consciente de cette situation inéquitable, préjudiciable à la continuité du fonctionnement des Thermes. Elle va relayer la demande d'aide en haut lieu.

Concernant le plan de référence, M. le Maire leur a présenté l'avancement du projet du cabinet d'urbaniste pour le développement du village.

7 / Renouvellement du détachement auprès de Guzet Pyrénées de M. Savy, pour la saison hivernale, du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022.

Monsieur le maire donne une information sur la procédure de détachement de Monsieur SAVY Jean-Louis auprès de la station de Guzet

8 / Sur les travaux réalisés (cabanes pastorales, Centrale La Mouline, travaux de sécurisation du Garbet, ...)

La présentation des travaux est réalisée par M. Galin, 1^{er} Adjoint.

Le chantier d'élargissement des berges du Garbet s'est bien déroulé. La DDT, Service Environnement Risques a demandé de replanter des arbres en bordure de talus, ce qui sera fait prochainement. Pour diminuer le coût du chantier, la terre a été évacuée au virage au-dessus d'Agneserre. La plate-forme aménagée pourra servir d'aire de pique-nique.

Suite à ces travaux, la question est posée si la passerelle derrière le centre d'accueil de la ville de Toulouse sera reconstruite et à quel endroit ? Si cette reconstruction est autorisée par les divers organismes de l'Etat, M. le Maire négociera avec la Mairie de Toulouse pour une participation conjointe.

La réfection de la charpente et du sol du bâtiment communal au pied de la carrière à l'entrée du village sont prévues pour octobre.

Sur l'autre bâtiment, seule la reprise de la toiture (pose de tôles) sera effectuée.

La présentation des travaux la Centrale de La Mouline est réalisée par M. Granier, 2^{ème} Adjoint.

Centrale de La Mouline : remplacement roue du Garbet, remplacement des 2 vannes de pied et de la vanne bi-pass, remplacement/ajout d'éléments pour améliorer la sécurité, vérification de l'intérieur des conduites forcées avec un robot caméra, ... Après ces travaux qui ont duré 5 semaines et ont demandé l'arrêt de la centrale, la production a repris.

Cabanes pastorales : Les cabanes du Cacou et de Pentussan sont terminées. Celle de Ramounat n'a pu être terminée suite à un accident sur la route lors du transport endommageant l'ensemble des matériaux transportés, ce qui reporte son installation au printemps prochain.

9 / Plan de référence : présentation de la prochaine étape

M. le Maire présente l'avancement du projet du cabinet d'urbaniste pour le développement du village et indique que la Commune va devoir lister les travaux à faire en priorité et quelles zones choisir.

10 / Questions diverses.

- ▶ **les travaux de goudronnage à venir en octobre** : « cour de Caillaou » et « carrerot de Mel ».
- ▶ **des arbres malades sur le parcours de l'accrobranches et la nécessité d'une sécurisation des parcours impactés** : suite à la visite de l'ONF certains arbres malades ne peuvent plus être utilisés. Un devis a été demandé pour élaguer et couper les arbres dangereux au parc et au camping.
- ▶ **un litige entre deux propriétaires riverains** concernant un portail barrant un passage communal : affaire en cours.
- ▶ **à la suite d'une demande concernant les biens vacants, une liste de propriétaires a été transmise par inadvertance au Service des Impôts demandeur**. Ceci a eu pour conséquence des doléances en Mairie de la part des gens concernés
- ▶ **le devenir du bâtiment du centre équestre** : ceci reste à définir.
- ▶ **la rénovation du camping** : la rénovation de deux chalets est en cours. La toiture du bâtiment de l'accueil camping doit être refaite. Pour cela une aide de 20 000 € a été obtenue par le FDAL (Conseil Départemental de l'Ariège).
- ▶ **autres informations concernant le camping** : le renouvellement pour octobre du contrat du personnel de renfort + prévoir à la prochaine réunion du Conseil Municipal, de délibérer pour valider les tarifs du camping pour l'année 2022.
- ▶ **l'organisation des évènements de fin d'année** : vœux du Maire, cadeaux aux aînés, spectacle pour enfants ; la tenue de ces animations reste tributaire des contraintes sanitaires qui ne sont pas prévisibles.
- ▶ **les dates des dernières réunions du Conseil Municipal de l'année** : les vendredis 29 octobre et 10 décembre 2021.

Clôture de la réunion du Conseil Municipal à 23h45.

BOYER Patrick	GALIN Jean-Pierre
GRANIER Lucien	ROGALLE RIEU Bernadette
MAURETTE Jean-François Absent	DUPONT Marie-Anne
BACQUE DIT PISTOL Manon	SOUQUET Camille Procuration à Patrick BOYER
HOUDAILLE Christophe	RUELLE Pascal
RIEU Hervé Absent	

Compte-rendu affiché le 14 octobre 2021 sur le panneau d'affichage de la mairie, conformément à l'article L2121-25.